

PLAN LOCAL D'URBANISME de HAMBACH



Plan des servitudes

Echelle : 1/5000e

9

Mises à jour : le 14/12/2016 / le 05/02/2018 / le 22/06/2021

Approbation P.O.S. : 18 mars 1988

Approbation P.L.U. : 30 janvier 2006

Approbation de la révision générale du P.L.U. par D.C.M. : 25 février 2013

Atelier A4, architecte et urbaniste durables
Nouvelles Villes Conceptuelles, architecte DPLG,
8 rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE

Les tracés sont approximatifs et n'ont pas été représentés que pour information. Pour obtenir les tracés exacts des servitudes, il est conseillé de s'adresser aux services responsables.

- Limite du ban communal
- I1b : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par T.R.A.P.I.L.
- I1 : Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques moyenne tension (20KV)
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques haute tension (63KV et 225KV)
- PT3: Servitude relative aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
- BoisForêt : Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
- Périmètre de protection sanitaire autour des cimetières (sous-sols, affouillements et puits interdits)
- T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer
- PT2 : Servitude de protection contre les obstacles (station hertzienne de HAMBACH Supprimée par arrêté du 1er mars 2021)
- EL7 : Servitude d'alignement en bordure de la R.D.99 dans la traverse de Hambach et de ROTH
- AS1 : Servitude résultant de périmetres de protection des eaux potables et des eaux minérales (forage de Sarreinsming)
- Zone potentiellement inondable
- Zones de dangers liées à la présence des différentes canalisations.

